

CONSEIL MUNICIPAL de DOMPIERRE les ORMES

REUNION du 19 SEPTEMBRE 2018

Convocation en date du : 13/09/2018

Date d'affichage de la convocation : 13/09/2018

Date d'affichage du Procès-Verbal : 22/09/2018

L'an deux mille dix huit, le dix neuf septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de DOMPIERRE-LES-ORMES, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe PROST, 1^{er} Adjoint.

Présents :

MM. Pierre AURAY, Roger BESSON, André CHARNAY, André DARGAUD, Serge DESROCHES, Laurent DUFOUR, Philippe PROST, Marcel RENON, Stéphane VIAL
Mmes Jacinthe AUJAL, Denise FORESTIER, Christiane LANCIAUX

Absente-excusée :

- M. Michel POURCELOT a donné procuration à M. André DARGAUD
- Mme Estelle GATILLE a donné procuration à M. Philippe PROST

M. Roger BESSON a été élu secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 11 juillet 2018 est approuvé à l'unanimité.

1°) Aménagement place des 2 anciennes écoles

M. Philippe Prost, 1^{er} Adjoint, indique que les travaux ont commencé mardi, la dépose du Monument aux Morts s'est faite aujourd'hui.

Concernant le Monument aux Morts, l'entreprise Thivent a transmis un devis complémentaire pour le nettoyage, le rechampissage des inscriptions et la fourniture d'un porte-drapeaux, non compris dans le cahier des charges. Ce devis s'élève à 5 565,00 €

Un devis pour la mission SPS avait été sollicité. 3 entreprises ont répondu :

- Ets Veritas pour un montant de 1 170,00 €
- Ets B.E.C.S. pour un montant de 1 250,00 € H.T.
- Ets SOCOTEC pour un montant de 1 305,00 €

La proposition du Bureau Véritas, mieux-disante a été retenue par le bureau municipal.

Le Conseil Municipal,

- accepte la proposition de l'entreprise Thivent d'un montant de 5 565,00 € pour le nettoyage, le rechargement des inscriptions du monument aux morts et la fourniture d'un porte-drapeau,
- valide le choix du bureau municipal pour la mission SPS à savoir le Bureau Véritas pour un montant H.T. de 1 170,00 €.

M. Philippe Prost indique qu'une réunion de chantier aura lieu tous les mardis à 10 h 30.

2) Bilan Poste et adressage

MM. Marcel Renon et André Dargaud indique que les services de la Poste sont en train de travailler sur le dossier. Ce projet a pour but de géolocaliser tous les points de distribution et d'optimiser entre autre la distribution des courriers, colis et l'intervention des services de secours.

3°) Rentrée scolaire

La rentrée s'est bien passée.

Les effectifs sont quasi identiques à l'année dernière :

- PS/MS : 22
- MS/GS : 22
- CP/CE1 : 23
- CE1/CE2 : 23
- CE2/CM1 : 20
- CM1/CM2 : 26

M. Sylvain Ducroux a repris à temps partiel thérapeutique avec un aménagement de poste. Du matériel adapté a été acheté.

Achat de matériel :

1 ordinateur pour la direction

1 vidéo projecteur et un écran pour la classe des CP/CE1

1 écran a été offert par Mme Céline Mariller pour la classe des CE1-CE2

Travaux :

M. André Charnay fait part des divers petits travaux réalisés :

- refection des lampadaires extérieurs avec l'entreprise Auray
- la réparation des frigos a été faite par l'entreprise Perrier
- le code de la barrière a été changé ainsi que les piles de la télécommande
- L'entreprise SAM est intervenue pour les rideaux mais est dans l'attente de pièces pour les réparations.
- achat d'un sèche-linge
- achat d'une machine à laver

4°) Accueil d'une famille d'émigrés

Mme Jacinthe Da Cunha indique qu'il avait été évoqué en début d'année la possibilité d'accueillir sur la Commune une famille de réfugiés. Un 1^{er} contact avait été pris avec l'Association Le Pont pour mettre en place ce projet. Il avait été mis en suspens pour des raisons gouvernementales.

Une 2^{ème} rencontre a eu lieu dernièrement avec l'Association Le Pont, un éducateur, le collectif de Dompierre et le Foyer Rural.

Si le projet abouti, la prise en charge se fera par l'Association Le Pont. L'éducateur aura en charge notamment l'ouverture des droits, les relations parentales, la scolarisation, la santé et le projet professionnel. La Maire mettra à disposition un logement, le collectif fera l'accompagnement d'intégration au sein de la Commune, le Foyer Rural sera chargé de leur proposer des activités.

Certains membres du Conseil Municipal voulant plus de précisions sur ce dossier, la délibération sera prise ultérieurement.

5°) Décision modificative n° 1

Sur proposition du 1^{er} Adjoint, le Conseil Municipal décide la décision modificative n° 1 budget Commune, suivante :

Section d'investissement

Dépenses

Art. 21318 opération « divers bâtiments communaux »	: - 14 441,00 €
Art. 2183 opération « acquisition de matériel »	: + 8 000,00 €
Art. 1322	: + 6 441,00 €
Art 2041512	: - 5 000,00 €
Art 21534	: + 5 000,00 €

6°) Achat de terrain au Département

M. Philippe Prost indique qu'une délibération avait été prise le 21 février 2018 pour l'acquisition d'une bande de terrain de 300 m² appartenant au Département et attenante à la place de la station-service.

La valeur vénale de cette bande de terrain avait été estimée à 420 €. Or suite au document modificatif du parcellaire cadastral transmis par Me Gelin, géomètre, la superficie exact est de 227 m². Le montant de la vente a donc été modifié et s'élève à 340 €.

Le Conseil Municipal,

- accepte l'achat de la parcelle cadastrée section AB n° 295 pour un montant de 340,00 € auprès du Département de Saône et Loire,
- confirme que les frais de notaire restent à la charge de la Commune,
- autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

7°) Subvention nettoyage du Monument aux Morts

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la Place du Monuments aux Morts, les travaux de nettoyage du monument peuvent être éligibles à une subvention de l'ONACVG à hauteur de 20 % du montant H.T des travaux.

Le plan de financement pourrait s'établir comme suit :

Coût H.T. de l'opération : 5 565,00 €

Subvention ONACVG : 1 113,00 €

Fonds propres : 4 452,00 €

Le Conseil Municipal,

- confirme les travaux de nettoyage du monument aux morts pour un montant H.T de 5 565,00 €,
- sollicite auprès de l'ONACVG une subvention de 20 %,
- valide le plan de financement suivant :

Coût H.T. de l'opération : 5 565,00 €

Subvention ONACVG : 1 113,00 €

Fonds propres : 4 452,00 €

- autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

8°) Vente des certificats d'économie d'énergie

Suite aux travaux de rénovation énergétique de 3 bâtiments communaux, des certificats d'économie d'énergie ont été récupérés et peuvent être revendus, permettant ainsi à la Commune de percevoir un montant non négligeable.

Le Conseil Municipal,

- autorise le Maire à procéder à la vente de ces certificats d'économie d'énergie,
- autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

9°) Expérimentation de la Médiation Préalable Obligatoire

Par délibérations en date du 30 novembre 2017 et 28 mars 2018, le Centre de gestion de Saône et Loire a délibéré favorablement au principe d'expérimentation de la Médiation Préalable Obligatoire, telle que définie au sein de la loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI^e siècle et de son décret d'application n° 2018-101 du 16 février 2018,

Cette nouvelle mission du Centre de Gestion consiste à lui confier le soin d'organiser une médiation, et ainsi de tenter d'éviter la saisine systématique du Juge Administratif en cas de contentieux dans le domaine du droit de la Fonction publique.

Pour notre collectivité, ce serait une façon innovante de pouvoir gérer d'éventuels conflits et d'éviter des procédures longues et coûteuses en confiant à un tiers de confiance le soin de rapprocher les parties.

En cas de refus ou d'échec de la médiation, l'action contentieuse se poursuivrait.

Ainsi, à titre expérimental, seront, à peine d'irrecevabilité, précédés d'une médiation les recours contentieux formés par les agents publics à l'encontre des décisions administratives suivantes :

- Décisions administratives individuelles défavorables relatives à l'un des éléments de rémunération;

- Refus de détachement, de placement en disponibilité ou de congés non rémunérés prévus pour les agents contractuels;
- Décisions administratives individuelles défavorables relatives à la réintégration à l'issue d'un détachement, d'un placement en disponibilité ou d'un congé parental ou relatives au réemploi d'un agent contractuel à l'issue d'un congé mentionné ci-dessus;
- Décisions administratives individuelles défavorables relatives au classement de l'agent à l'issue d'un avancement de grade ou d'un changement de corps obtenu par promotion interne;
- Décisions administratives individuelles défavorables relatives à la formation professionnelle tout au long de la vie;
- Décisions administratives individuelles défavorables relatives aux mesures appropriées prises par les employeurs publics à l'égard des travailleurs handicapés
- Décisions administratives individuelles défavorables concernant l'aménagement des conditions de travail des fonctionnaires qui ne sont plus en mesure d'exercer leurs fonctions.

Les bénéficiaires de cette médiation préalable obligatoire seront les agents de la fonction publique territoriale employés dans les collectivités territoriales et les établissements publics locaux ayant conclu avant le 31 décembre 2018 avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale une convention lui confiant la mission de médiation préalable obligatoire en cas de litige avec leurs agents. Cette nouvelle mission du Centre de Gestion présente un caractère gratuit pour les parties, qui s'inscrit néanmoins dans le cadre de l'article 25 de la loi du 26 janvier 1984.

Ainsi, pour les collectivités et établissements publics affiliés au CDG71 dans le cadre de la cotisation additionnelle et pour les collectivités non affiliées au CDG71 adhérentes au socle commun, cette prestation s'inscrit dans le cadre de leur cotisation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- valide les modalités de mise en œuvre de la Médiation Préalable Obligatoire telles que définies ci-dessus
- autorise Monsieur le Maire à signer avec le Centre de Gestion une convention relative à cette mission et reprenant ses modalités d'organisation, selon le modèle annexé aux présentes,
- note que les coûts induits par cette nouvelle mission sont inclus dans la cotisation versée au Centre de gestion

10°) Questions et informations diverses

- Subvention FEADER

M. André DARGAUD informe le Conseil Municipal que la Commune n'obtiendra pas la subvention FEADER sollicitée pour les travaux de rénovation énergétique.

- Mme Denise Forestier indique que des petits travaux seraient à prévoir à l'église au niveau de la porte accès handicapés. La Commission travaux se rendra sur place

- Mme Christiane Lanciaux : - de nombreux mégots de cigarette jonchent le sol dans le passage de Groupama allant au Hameau des Ormes.
- des arbres seraient à tailler Rue Laurent. Un courrier sera envoyé aux propriétaires

Prochaine réunion du Conseil Municipal : 17/10/2018 à 20 h 00

Prochain bureau municipal : 10/10/2018 à 20h 00

Fin de séance : 21 h 15